

**CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 11 février 2025**

Compte-rendu sommaire



1- Approbation du procès-verbal de la précédente séance du Conseil d'administration du 26 novembre 2024

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2- Décision du Président

Le Conseil d'administration prend acte de la décision du Président prise dans le cadre de sa délégation d'attribution, à savoir la décision n° 2024-5 pour le lancement d'un appel d'offres ouvert européen relatif aux prestations d'assistance et d'expertise en sécurité opérationnelle des systèmes d'information.

3 - Finances

3.1 Rapport sur la situation du CIG en matière de développement durable pour l'année 2024

Le Conseil d'administration prend acte de la présentation du rapport sur la situation du CIG Petite Couronne en matière de développement durable pour l'année 2024.

3.2 Présentation du rapport sur les orientations budgétaires et tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2025

Le Conseil d'administration prend acte des informations transmises, présentées en séance et du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2025.

3.3 Adoption du nouveau règlement budgétaire et financier (RBF)

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, adopte le nouveau règlement budgétaire et financier (RBF).

3.4 Attribution d'une cotisation à la Fédération Nationale des Centres de Gestion

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le versement de la cotisation à la Fédération Nationale des Centres de Gestion au titre de l'année 2025.

4- Ressources humaines

4.1 Créations et suppressions d'emplois : modification du tableau des emplois permanents et emplois temporaires

Compte tenu des besoins des services, le Conseil d'administration fixe, à l'unanimité, le tableau des emplois permanents ci-dessous, au 11 février 2025, pour tenir compte des suppressions et créations de postes, étant précisé que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget, au chapitre 012.

EMPLOIS BUDGETAIRES	Nombre
Directeur général	1
Directeur général adjoint	2
Administrateur hors classe	3
Directeur territorial	6
Attaché hors classe	5
Attaché principal	21
Attaché territorial	77
Cadre d'emploi d'attaché	1
Attaché ou ingénieur	2
Cadre d'emplois d'attaché ou ingénieur	1
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	20
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	19
Rédacteur	41
Cadre d'emplois des rédacteurs ou adjoints administratifs	2
Cadre d'emplois des rédacteurs	6
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	33
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	18
Adjoint administratif	9
Cadre d'emplois des adjoints administratifs	3
Bibliothécaire principal	2
Bibliothécaire	1
Ingénieur en chef hors classe	1
Ingénieur principal	10
Ingénieur, ingénieur principal ou cadre d'emplois des techniciens	1
Ingénieur	28
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	2
Technicien	2
Agent de maîtrise principal	5
Agent de maîtrise	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1
Adjoint technique	2
Médecin (médecine préventive)	10
Médecin à TNC (14H00)	2
Médecin (secrétariat du comité médical interdépartemental)	1
Cadre d'emplois des psychologues territoriaux à TNC (17H30)	1
Psychologue de classe normale	2
Cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux	3
Infirmier en soins généraux de classe exceptionnelle	1
Infirmier en soins généraux	3
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	3
Assistant socio-éducatif	15
TOTAL DES EMPLOIS	368

4.2 Mandat donné au CIG Petite Couronne pour l'engagement d'une consultation en vue de la conclusion d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, donne mandat au CIG Petite Couronne pour procéder, au nom de l'établissement CIG employeur, à une consultation auprès des opérateurs potentiels du marché d'assurance dans le respect du formalisme prévu par le code de la commande publique.

5- Affaires statutaires, juridiques et organismes paritaires

5.1 Habilitation du Président à ester en justice

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide d'agir en justice et d'habiliter le Président à représenter le Centre dans le cadre du contentieux l'opposant à Madame Marie-France BASILEU qui, par une requête enregistrée par le Tribunal administratif de Montreuil (dossier n°2416431-4) le 15 novembre 2024 et notifiée au CIG le 25 novembre 2024, demande au juge de bien vouloir annuler la décision implicite du 22 septembre 2024 ayant rejeté son recours gracieux réceptionné le 22 juillet 2024, d'une part, et condamner le CIG à indemniser ses prétendus préjudices, d'autre part.



Le Président,

Jacques Alain BÉNISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Signature des membres du Conseil d'administration

Sabrina ASSAYAG Procuration à M. Carel	Nadège AZZAZ Procuration à Mme Kern	Belaïde BEDREDDINE	Jacqueline BELHOMME Procuration à M. Mangin
Fernand BERSON	Jean-Luc CADEDDU	Pierre-Olivier CAREL	Christine CERRIGONE Procuration à M. Launay
Marie CHAVANON	Yves COSCAS Procuration à M. Foisy	Patrick DE LA MARQUE	Catherine DESPRES
Jean-François DUFEU Procuration à M. Cadeddu	Etienne FILLOL Procuration à Mme Després	Bernard FOISY	Julie FOURNIER
Jean-Christophe FROMANTIN Excusé	Quentin GESELL Procuration à M. de la Marque	Daniel GUERIN Jacques Alain BENISTI	Françoise KERN
Laurent LAFON	Philippe LAUNAY	Philippe LAURENT	Anthony MANGIN
Frédéric MOLOSSI	Igor SEMO	Aurore THIROUX	Julien WEIL Procuration à M. Semo

Signature du représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris :

Monsieur Marc JOINOVICI

